



PRÉFET DU HAUT-RHIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET DES INSTALLATIONS
CLASSÉES

AVIS de CONSULTATION du PUBLIC



LE PRÉFET du HAUT-RHIN COMMUNIQUE

La cave BIECHER à Saint-Hippolyte a déposé une demande d'enregistrement au titre des installations classées pour un projet d'exploitation d'une installation de conditionnement de vins (rubrique ICPE n°2251) sur la commune de Saint-Hippolyte.

À cet effet, l'arrêté préfectoral du 17 décembre 2025 prescrit qu'une consultation du public sera ouverte dans la commune de Saint-Hippolyte où le dossier sera mis à la disposition du public et pourra être consulté **du 27 janvier 2026 au 23 février 2026 inclus** aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Hippolyte (68590).

Il pourra également adresser ses remarques au préfet par voie postale à l'adresse suivante :

Préfecture du Haut-Rhin
Bureau des enquêtes publiques et des installations classées
7, rue Bruat BP 10489
68020 COLMAR Cedex

ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@haut-rhin.gouv.fr

Les remarques devront être adressées avant la fin du délai de consultation du public, **soit au plus tard le 23 février 2026.**

Le présent avis ainsi que la demande présentée par la cave BIECHER seront également consultables sur le site de la préfecture :

<https://www.haut-rhin.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public-et-installations-classees/Dossiers-de-consultation-en-cours>

Le préfet du Haut-Rhin est l'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement qui sera prise sous forme d'arrêté assorti éventuellement de prescriptions particulières ou d'un arrêté préfectoral de refus.

